

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 14

PROCÈS - VERBAL**De la réunion du Conseil Municipal****Du 19 novembre 2020**

Le 19 novembre 2020, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 12 novembre 2020, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mme Christelle SEVIN, Mr Dominique BATIER, Mme Laurence COUTARD, MM. Mickaël ORY, Jean-Michel BOURNY, Jean CHAPRON, Mmes Cécile MONTIÈGE, Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie BLANCHE.

ONT DONNÉ POUVOIR : /

Le Conseil Municipal a désigné, Mme Valérie BODIN, secrétaire de séance.

.....
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 SECTEUR MOBILITÉ POUR AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION RUE DES DOLMENS

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 8 septembre 2020 où il a été présenté aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité et création d'un cheminement piétonnier sur l'ensemble de la Rue des Dolmens, depuis le carrefour avec la RD n° 552 « route d'Assé le Bérenger et route d'Izé » et l'impasse du Donjon.

Cet aménagement est nécessaire afin de faire ralentir les véhicules arrivant de la route d'Izé ainsi que de sécuriser les usagers vulnérables (piétons et cycles) qui circulent le long de cette route.

Monsieur le Maire explique que ces travaux d'aménagement correspondent à une opération éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

A ce titre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour cette opération.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement, comme suit:

➤ Montant des travaux	:	217 000 € HT (travaux) + 19 747 € HT (étude)
➤ Subvention DETR sollicitée	:	60 000 € (30 % de 200 000 €)
➤ Montant fonds de concours 3C	:	28 160 €
➤ Subvention amende de police sollicitée	:	10 000 € (25 % de 40 000 €)
➤ Dotation plan Mayenne relance	:	15 392 €
➤ Pacte pour la ruralité sollicitée	:	5 000 € (10 % de 50 000 €)
➤ Subvention aménagement d'entrée de bourg sollicitée : Conseil Départemental	:	7 000 € (50 % de 14 000 € pour plateau surélevé)
➤ Part communale	:	111 195 €

- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document à intervenir sur cette opération,
- décide l'inscription des crédits nécessaires aux écritures d'ordre à passer en accord avec le Receveur de la Commune, au versement des fonds libres affectés au financement de cette opération.

AMENDE DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMÉNAGEMENT RUE DES DOLMENS

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- le projet d'aménagement de sécurité et création d'un cheminement piétonnier sur l'ensemble de la Rue des Dolmens, depuis le carrefour avec la RD n° 552 « route d'Assé le Bérenger et route d'Izé » et l'impasse du Donjon.

Cet aménagement est nécessaire afin de faire ralentir les véhicules arrivant de la route d'Izé ainsi que de sécuriser les usagers vulnérables (piétons et cycles) qui circulent le long de cette route. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 217 000 € HT hors frais d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de réaliser l'aménagement de sécurité et création d'un cheminement piétonnier sur l'ensemble de la Rue des Dolmens, depuis le carrefour avec la RD n° 552 « route d'Assé le Bérenger et route d'Izé » et l'impasse du Donjon pour un montant prévisionnel de 217 000 € HT.
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2021 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

3C FONDS DE CONCOURS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMÉNAGEMENT RUE DES DOLMENS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Coëvrons notamment les dispositions incluant la Commune de Sainte Gemmes le Robert comme l'une des communes membres,

VU la délibération du conseil communautaire n°2019 132 en date du 4 novembre 2019 validant le règlement d'attribution des fonds de concours institué pour la période 2020-2025,

Vu la modification du règlement d'attribution des fonds de concours de soutien aux investissements des communes par la communauté de communes des Coëvrons pour la période du 2020-2025,

Considérant que la Commune de Sainte Gemmes le Robert souhaite procéder :

- à l'aménagement de sécurité et création d'un cheminement piétonnier sur l'ensemble de la Rue des Dolmens, depuis le carrefour avec la RD n° 552 « route d'Assé le Bérenger et route d'Izé » et l'impasse du Donjon.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de

Communes des Coëvrons en vue de participer aux travaux ci-dessus énumérés, à hauteur de 28 160 € (attribution du fonds de concours à la Commune de Sainte Gemmes le Robert par la 3C par modification du règlement - article 2 : crédits budgétaires)

- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE POUR AMÉNAGEMENT RUE DES DOLMENS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 15 392 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 1er juillet 2021**.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Projet d'aménagement de sécurité et création d'un cheminement piétonnier sur l'ensemble de la Rue des Dolmens, depuis le carrefour avec la RD n° 552 « route d'Assé le Bérenger et route d'Izé » et l'impasse du Donjon.

Cet aménagement est nécessaire afin de faire ralentir les véhicules arrivant de la route d'Izé ainsi que de sécuriser les usagers vulnérables (piétons et cycles) qui circulent le long de cette route.

2 - Calendrier prévisionnel du projet :

Début des travaux : printemps 2021 pour une durée de 3 mois environ.

3 - Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Lot 1 - terrassements - voiries - réseaux eaux pluviales	195 000 €
Lot 2 - Signalisation horizontale et verticale	22 000 €
Frais d'étude	19 747 €
Total des dépenses	236 747 €

TOTAL HT 236 747.00 €

TVA (20 %) 47 459.40 €

TOTAL TTC 284 096.40 €

4 - Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	15 392 €
DETR 2021 sollicitée	60 000 €
3C - Fonds de concours	28 160 €

Amende de police sollicitée	10 000 €
Pacte de ruralité sollicitée	5 000 €
Aménagement entrée bourg pour plateau surélevé sollicitée	7 000 €
Fonds propres de la commune	111 195 €
TOTAL	236 747 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance - volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance - volet communal, d'un montant de 15 392 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

PACTE DE RURALITÉ : DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMÉNAGEMENT RUE DES DOLMENS

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Régional au titre du Pacte Régional pour la ruralité - mesure 35 en faveur en communes pour l'opération suivante :

- le projet d'aménagement de sécurité et création d'un cheminement piétonnier sur l'ensemble de la Rue des Dolmens, depuis le carrefour avec la RD n° 552 « route d'Assé le Bérenger et route d'Izé » et l'impasse du Donjon.

Cet aménagement est nécessaire afin de faire ralentir les véhicules arrivant de la route d'Izé ainsi que de sécuriser les usagers vulnérables (piétons et cycles) qui circulent le long de cette route. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 217 000 € HT (travaux) + 19 747 € (frais étude) soit 236 747 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Pacte de ruralité sollicitée	5 000 €
Département (Mayenne Relance)	15 392 €
DETR 2021 sollicitée	60 000 €
3C - Fonds de concours	28 160 €
Amende de police sollicitée	10 000 €
Aménagement entrée bourg pour plateau surélevé sollicitée	7 000 €
Fonds propres de la commune	111 195 €
TOTAL	236 747 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil régional, au titre du Pacte Régional pour la Ruralité - mesure 35 en faveur des communes, d'un montant de 5 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

DEMANDE D'ACHAT DE PORTION DE CHEMIN LIEU-DIT « LA GAUDINIÈRE COMMUNE D'HAMBERS EN CONTINUITÉ SUR LA COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT »

Faisant suite aux réunions de conseil municipal en date du 23 juillet et du 15 octobre 2020, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé, lors de la réunion du 15 octobre, d'effectuer une enquête publique, qui sera réalisée par un commissaire enquêteur, pour l'achat d'une portion de chemin rural lieu-dit « La Gaudinière » commune d'Hambers en continuité sur la commune de Ste Gemmes le Robert lieu-dit « La Mercerie », demande effectuée par Monsieur et Madame Gougeon André.

Après délibération, et si l'enquête publique est favorable à la vente, les membres du conseil municipal :

- acceptent de vendre cette portion de chemin au prix de 0.35 € le m² (la superficie sera définie par le géomètre après bornage),
- décident que les frais de bornage et acte administratif seront à la charge de l'acquéreur,
- autorisent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à la vente de cette portion de chemin,
- chargent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer l'acte administratif qui sera établi par le cabinet Zuber, géomètre à Bonchamp les Laval.

CERTIFICAT D'URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE : RACCORDEMENT OU EXTENSION AU RESEAU D'ELECTRIQUE

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire d'effectuer à chaque demande de permis de construire ou certificat d'urbanisme opérationnel, une demande de consultation de réseaux auprès de Territoire Energie.

S'il y a extension de réseau, le coût est à la charge de la commune sauf si une délibération est prise à ce sujet.

Vu l'article L.332-15 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire propose de mettre le montant des travaux d'extension de réseau à la charge du pétitionnaire.

Les membres du conseil municipal, après concertation :

- décident de ne pas prendre en charge les frais d'extension de réseau pour toutes demandes de permis de construire ou certificat d'urbanisme opérationnel.

LOTISSEMENT DU FOURNEAU : DEVIS CHAPRON POUR RÉFECTION PROVISOIRE DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise Chapron concernant la réfection provisoire de voirie au lotissement du Fourneau pour un montant HT de 10 389.50 €.

Après délibération, le conseil municipal demande que ce devis soit revu avec une observation sur le point n° 4 du devis (enduit bicouche, bande de roulement sur une largeur de 4 ou 5 mètres au lieu de 6 mètres). Les membres de la commission voirie se rendront sur place pour étudier cette situation, une décision sera prise ultérieurement.

PARKING DU CIMETIÈRE : DEVIS CHAPRON POUR REPRISE DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise Chapron concernant la reprise de voirie au niveau du parking du cimetière pour un montant HT de 970.75 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte ce devis concernant la reprise de voirie au niveau du parking du cimetière pour un montant de 970.75 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis,
- demande une réflexion concernant la création d'un bateau pour l'accès par les voitures aux conteneurs ordures ménagères car le trottoir est un peu haut.

PARKINGS MAIRIE : DEVIS CHAPRON POUR CREATION ACCES PMR PARKING

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise Chapron concernant la création d'un accès PMR au niveau du parking de la mairie pour rejoindre celui qui se trouve au haut du terrain de pétanque pour un montant HT de 1 654.60 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis concernant la création d'un accès PMR au niveau du parking de la mairie pour rejoindre celui qui se trouve au haut du terrain de pétanque pour un montant de 1 654.60 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

DÉLIBÉRATION POUR RÉGULARISATION D'UNE PORTION DE CHEMIN DE COURTOGIS

Suite à la vente de la ferme de la Vallée de Sez, une régularisation de chemin communal doit être enregistrée. La commune doit céder aux consorts Barrier la parcelle cadastrée J n° 934 pour une superficie de 10a 32ca issue du domaine public et les consorts Barrier cèdent en contrepartie, la parcelle cadastrée J n° 933 pour une superficie de 10a 94ca à la commune. Cette régularisation sera faite à l'euro symbolique et ce par acte administratif qui sera rédigé par le Cabinet Zuber, Géomètre-expert à Bonchamp les Laval.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide que tous les frais seront à la charge de la commune
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette portion de chemin,
- charge Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer l'acte administratif qui sera établi par le cabinet Zuber, géomètre à Bonchamp les Laval.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE, COMMUNICATION ET CIMETIÈRE

Commission travaux et voirie :

Les travaux de réfection assainissement et enfouissement des réseaux sont en cours. Les travaux devraient se finir dans les délais prescrits.

Commission communication :

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration et devrait être distribué fin décembre.

Commission cimetière :

La commission cimetière s'est rendue sur les lieux le samedi 14 novembre 2020 à 11h afin d'étudier plusieurs points, à savoir :

- la reprise de 3 concessions (2^{ème} carré à droite en haut), deux devis seront demandés aux Ets Wagner et Mélanger.
- Un affaissement d'un caveau (famille Hautbois) qui bascule vers le calvaire sur l'allée principale.
- La reprise des concession (2^{ème} carré à droite en haut), un procès-verbal de constat d'abandon de concession sera effectué.

QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMÉNAGEMENT ENTRÉE BOURG

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de l'aménagement d'entrée de bourg pour l'opération suivante :

- Aménagement du plateau surélevé concernant l'aménagement de la rue des Dolmens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de valider le devis estimatif pour l'aménagement d'un plateau surélevé un montant prévisionnel de 14 000 € HT,
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2021 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aménagement d'entrée de bourg pour l'opération susvisée.

Pour information : le sapin de Noël sera installé par les bénévoles du comité des fêtes le samedi 28 novembre 2020 à 9h00.

La séance s'est terminée à 21h45

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
Jeudi 14 janvier 2021 à 20 H 00